Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260202-2026005D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 février 2026

Nombre de membres			
Effectif légal	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**16**	**18**

Date de la convocation
28/01/2026
Date d'affichage
28/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux février à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt-huit janvier deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, LETORT N, BONNY V, FERON M, BLANCHARD S, LE COQ O, TOQUET C, LE FOL B.

Absentes : LE MOINE N, MEHEUT L.

Pouvoirs : LE MOINE N à TOQUET C, MEHEUT L à LETORT N.

Secrétaire de séance : LE FOL B.

Délibération n°2026005 : Séparation d'un établissement (salle des fêtes – cantine) en deux établissements recevant du public (ERP) : études diagnostiques

L'ensemble « salle des fêtes et cantine » constitue à ce jour un seul établissement recevant du public de catégorie 3 type L et N.

Dans le cadre des travaux de construction d'une cuisine scolaire, il est souhaité scinder cet ensemble en deux établissements recevant du public (ERP) distincts. En effet, il est souhaitable de les séparer comme suit afin de faciliter le fonctionnement futur de ces bâtiments :

-salle des fêtes et cuisine actuelle,
-réfectoire et future cuisine scolaire,

Les travaux de séparation concernent notamment les fluides (l'électricité avec la création d'un nouveau point de livraison et la modification du réseau électrique interne, la ventilation…), l'isolation coupe-feu, le système d'alarme incendie, etc…

Il convient de réaliser des études diagnostiques pour évaluer précisément la nature des travaux à réaliser, estimer le coût et définir un planning en coordination avec celui de la construction de la nouvelle cuisine scolaire.

Armor Ingénierie (Langueux) propose une mission (relevés sur site, diagnostic des lots fluides et estimation des travaux à réaliser) pour un montant de 1 950€ HT.

BPMA (St Brieuc) propose une mission (relevés sur site, estimation financière et calendaire des travaux, coordination de l'équipe de maîtrise d'œuvre) pour un montant de 1 800€ HT.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de BPMA (St Brieuc) pour un montant de 1 800€ HT,

RETIENT l'offre de Armor Ingénierie (Langueux) pour un montant de 1 950€ HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer les marchés.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE